

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au Conquet, le 9 février 2023

Les enjeux et labels internationaux du parc naturel marin d'Iroise

Reconnaitances et enjeux internationaux

Le parc naturel marin d'Iroise est intégré dans de nombreux réseaux internationaux comme celui des Aires marines protégées de la convention Oslo-Paris (OSPAR), grâce à des labels comme celui des « [réserves de biosphère](#) » de l'UNESCO, et participe également à des projets à l'échelle européenne comme [Preventing Plastic Pollution](#).

Du 3 au 9 février 2023, une délégation d'agents de l'Office français de la biodiversité présente des actions du parc marin au 5e congrès international des aires marines protégées, qui se tient à Vancouver.



Retour d'expérience de 2 agents du PNMI au Québec / OFB

IMPAC 5, sommet des Aires marines protégées

Il s'agit du cinquième congrès international sur les aires marines protégées qui se tient tous les quatre ans. Pour cette édition, c'est le Canada qui organise ce forum mondial réunissant des professionnels de la conservation des océans et des fonctionnaires de haut niveau pour enrichir les connaissances sur les aires marines protégées, partager des idées pour leur gestion et travailler ensemble à protéger 30% des océans d'ici à 2030.

Il y a huit ans ce même congrès (IMPAC 3) se tenait à Marseille où se sont réunis 1500 participants de 87 nations pour échanger sur ces thèmes des aires marines protégées, de la gestion et de la protection des océans.

Une occasion de renforcer la coopération avec le Canada

Cet événement est aussi l'occasion de resserrer les liens entre le Canada et les initiatives françaises pour la protection des mers et des océans. Depuis longtemps, les deux pays partagent la même volonté de créer un réseau d'aires marines protégées de manière similaire et parfois même symétrique de part et d'autre de l'Atlantique.

En France comme au Canada, les aires marines protégées s'établissent sur des fondements des éléments écologiques, sociaux, économiques et culturels. Ottawa souhaite désormais protéger 25 % du territoire

côtier et marin d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030. Ces objectifs sont très similaires à ceux affichés en France.

Le volet marin de la stratégie française pour la biodiversité vise le même objectif que la loi sur les Océans du gouvernement fédéral canadien et la stratégie québécoise sur les aires protégées. Ces initiatives ont pour objet de favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et d'assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Les collaborations du parc naturel marin d'Iroise s'articulent autour d'un projet de création d'aire marine protégée aux îles de la Madeleine et du Parc national du Saguenay Saint Laurent.



Iles-de-la-Madeleine, Québec
Marie-Amélie Néollier / OFB

Une rencontre avec les pêcheurs madelinots a eu lieu l'année dernière pour échanger sur les expériences de gestion des déchets dans les espèces insulaires isolés. Une problématique qui fait écho aux [actions menées par le parc sur l'île d'Ouessant](#), et à [l'accompagnement de recyclage des navires en fin de vie](#) sur les îles de Sein, Molène et Ouessant.

S'agissant du Parc national du Saguenay Saint Laurent, ce sont les préoccupations communes en matière de suivis du plancton et de la productivité des masses d'eaux qui invitent les équipes québécoises et françaises à mutualiser leurs expertises, et peut-être un jour à mettre en place un jumelage entre les 2 aires marines.

Dans ce cadre, le parc naturel marin a rejoint le collectif de l'Institut France Québec Maritime (IFQM) qui associe l'Université du Québec à Rimouski et l'Université de Bretagne Occidentale.

Contact presse

Lucie Moncuquet / Chargée de mission Communication et Sensibilisation / 07 63 11 98 88
lucie.moncuquet@ofb.gouv.fr